

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	32
NOMBRE DE POUVOIR :	13

SÉANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 23 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. DAUGA – M. CAS – M. JOIE – M. HERNANDEZ – M. PEREZ - M. BOUYRIE – M. LABORDE – MME COUNILH – M. PASCOUAU – M. MOUSTIE – M. DUBEARNES – M. BAYENS – M. DUCAMP – M. DARRIGADE – MME JAY – M. REMAZEILLES – M. DE LA RIVA – MME DARTIGUEMALLE – M. DIRIBERRY – M. BELESTIN – MME CAZALIS – M. GARAT – M. BETBEDER – M. GELEZ – M. ROMAIN – M. COELHO – M. BECUS – M. PERIAUT – M. COUTURE – M. DAULOUEDE – MME GONSETTE – M. JAMMES

Ont donné pouvoir : MME MEDDA à M. JOIE, M. GUILLAMET à M. LABORDE, M. BENOIST à M. BETBEDER, M. LAPEYRE à MME COUNILH, M. TOLLIS à M. GELEZ, M. MAHE à M. DE LA RIVA, M. ROSPARS à MME DARTIGUEMALLE, MME LIBIER à M. BELESTIN, M. VENDRIOS à M. DUCAMP, MME BERGEROO à M. COELHO, M. DARETS à M. BECUS, M. LANGOUANERE à M. PERIAUT, M. BOUHAIN à M. JAMMES

Absents excusés M. CASTEL, M. BRUTAILS, M. LABASTE, M. VARTAVARIAN, MME EVENE, M. BELLANGER, MME GRACIET, M. LATXAGUE, M. FORGUES, MME CLAVERIE E., M. LAUDINET, M. LARD, M. BREDE, M. GUGLIELMI, MME CLAVERIE M., M. CASTETS, MME AUDOUY

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2025-06-09 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique) :

M. le Président expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps complet d'Adjoint Technique, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service exploitation process pour la période du 1^{er} Juillet 2025 au 31 août 2025.



L'assemblée délibérante,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE :

- de créer un emploi non permanent à temps complet à raison de 35 h/semaine d'Adjoint Technique, emploi de catégorie hiérarchique C pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025 pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service : Exploitation process,
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de : Lancement et récupération bilan 24h, analyses, suivi analytique de la STEU BC, entretien divers, tonte EV, routine d'exploitation sur STEP et postes,
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade de d'Adjoint Technique, emploi de catégorie hiérarchique C,
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à **l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique** pour une **durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois.**
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget Eau Potable, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- que M le Président est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

ST VINCENT DE TYROSSE, le 1^{er} juillet 2025

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER

